

PROCEDURE COMPLETE

**AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE
HANDICAP**

**UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS
au BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE session 2026
ou aux épreuves anticipées subies en 2026 au titre de la session 2027
Départements 18 28 37 41 45**

La procédure complète concerne les candidats qui souhaitent :

- **des aménagements complémentaires** à ceux accordés dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), d'un Plan d'Accompagnement (PAP) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- des aménagements d'épreuves mais qui ne bénéficient d'aucun aménagement en cours de scolarité

DOCUMENTS A COMMUNIQUER

- ☐ Le formulaire de demande d'aménagement complété par le candidat ou son représentant légal, s'il est mineur
 - ☐ Les trois derniers bulletins scolaires du candidat
- Sous pli confidentiel à l'attention du médecin de l'Education nationale :**
- ☐ Le certificat médical confidentiel complété par un médecin ayant connaissance du handicap, précisant le diagnostic, la désignation de la gêne fonctionnelle, les aménagements à prévoir
 - ☐ Les bilans médicaux ou paramédicaux éventuels
 - ☐ En cas de troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie...) : un bilan orthophonique étalonné de moins de 3 ans (bilan diagnostic, bilan d'évolution) ou la grille d'impact résiduel
 - ☐ En cas de notification MDPH : la notification de la MDPH et le dernier GEVASCO
 - ☐ En cas de PAP validé : la copie de l'ensemble du document et de l'avis favorable du médecin de l'Education nationale pour la mise en place du PAP

LES DOSSIERS RENDUS INCOMPLETS SERONT CLASSES SANS SUITE

Références : Décret du 4 décembre 2020 - BO n°48 du 17 décembre 2020
Circulaire du 8 décembre 2020 - BO n°47 du 10 décembre 2020
Circulaire du 17 juillet 2025 – BO n°31 du 21 août 2025

Seule l'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.

Les aménagements ne sont pas automatiquement accordés aux demandeurs, ils sont décidés au regard de la nature du handicap. Les aménagements des épreuves d'examens doivent permettre aux personnes en situation de handicap de composer dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre le principe d'égalité entre les candidats.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Candidat scolaire

Le candidat scolarisé dans le département 18 ou 28 ou 37 ou 41 ou 45, ou son représentant légal, complète et transmet à l'établissement scolaire, le formulaire accompagné des pièces obligatoires citées ci-dessus.

L'établissement se charge de compléter la colonne « Appréciation de l'équipe pédagogique », et d'envoyer la demande à l'adresse indiquée ci-dessous, selon le département de scolarisation du candidat, pour avis du médecin de l'Education nationale, **dès que le dossier est complet, et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de clôture des inscriptions à l'examen.**

Candidat individuel

Il appartient au candidat domicilié dans le département 18 ou 28 ou 37 ou 41 ou 45, ou à son représentant légal, de procéder à l'envoi du dossier **dès qu'il est complet et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la date de clôture des inscriptions à l'examen**, à l'adresse indiquée ci-dessous selon le département du domicile du candidat, pour avis du médecin de l'Education nationale.

<u>CHER</u> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens Cité Condé, bâtiment F Rue du 95ème de ligne - BP 608 18016 BOURGES CEDEX
<u>EURE-ET-LOIR</u> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 15 place de la République 28019 CHARTRES CEDEX
<u>INDRE-ET-LOIRE</u> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 25 rue de la Milletière CS 97253 37100 TOURS CEDEX 2
<u>LOIR-ET-CHER</u> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loir-et-Cher Service médical en faveur des élèves Pôle administratif 31 mail Pierre Charlot 41000 BLOIS
<u>LOIRET</u> Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Service médical Aménagement des examens 19 rue Eugène Vignat 45043 ORLEANS CEDEX

PROCEDURE COMPLETE

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN
 POUR LES CANDIDATS PRESENTANT UNE SITUATION DE
 HANDICAP

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AU
 au BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE session 2026
 ou aux épreuves anticipées subies en 2026 au titre de la session 2027
 Départements 18 28 37 41 45

Je demande :

- ☐ Des aménagements d'épreuves, mais je n'ai aucun aménagement en cours de scolarité
- ☐ Des aménagements complémentaires à ceux mis en place en cours de scolarité dans le cadre d'un PPS, PAP ou PAI (Attention : vous devez faire figurer dans cette demande l'ensemble des aménagements souhaités, y compris ceux figurant dans les plans).
- ☐ Des aménagements complémentaires à ceux accordés en classe de première (uniquement pour les candidats de terminale)

FORMULAIRE À TRANSMETTRE AU PLUS TARD DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS A L'EXAMEN

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :

..... Tél. :

Classe :

- ☐ Première
☐ Terminale
☐ Autre (préciser) :

Candidat :

- ☐ scolarisé (précisez l'établissement scolaire où vous êtes inscrit)

☐ individuel

EXAMEN PRESENTE

☐ **Baccalauréat général** => Enseignements de spécialité (écrire en toutes lettres – pas de sigle) :

1. Spécialité :
 2. Spécialité :
 3. Spécialité :

☐ **Baccalauréat technologique** => Série (cocher la case correspondante) :

☐	ST2S
☐	STD2A
☐	STHR

☐	S2TMD	Parcours artistique choisi :
☐	STI2D	Enseignement spécifique choisi :
☐	STL	Enseignement spécifique choisi :
☐	STMG	Enseignement spécifique choisi :

AMÉNAGEMENT DE LA SCOLARITÉ PENDANT LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT EN COURS

- | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------|
| Un PPS a-t-il été mis en place ? | ☐ Oui (joindre la copie de la notification et du Gevasco) | ☐ Non |
| Un PAP a-t-il été mis en place ? | ☐ Oui (joindre la copie du PAP <u>ET</u> de l'avis du médecin de l'Education Nationale) | ☐ Non |
| Un PAI a-t-il été mis en place ? | ☐ Oui (joindre la copie du PAI <u>ET</u> de l'avis du médecin de l'Education Nationale) | ☐ Non |
| L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ? | ☐ Oui | ☐ Non |

NB : seuls les aménagements conformes à la réglementation des examens sont possibles

1 - Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son représentant légal</u>	2 - Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	3 - Avis du médecin de l'Education nationale	4 - Codage réservé à l'administration
1. MAJORATION DE TEMPS (dans la limite d'un 1/3 temps)			
1.1 - Epreuves ☐ 1.1.1 - Ecrites ☐ 1.1.2 - Orales ☐ 1.1.3 - Pratiques ☐ 1.1.4 - Partie écrite des épreuves pratiques	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.1.3 ☐ 1.1.4	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.1.3 ☐ 1.1.4	1.1.1 - MH102 1.1.2 - MH103 1.1.3 - MH105 1.1.4 - MH102
1.2 - Préparation des épreuves ☐ 1.2.1 - Orales ☐ 1.2.2 - Pratiques	☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2	☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2	1.2.1 - MH104 1.2.2 - MH129
	Observations :	Observations :	
2. PAUSES			
☐ 2.1 - Temps compensatoire pour soin (récupérable dans la limite d'1/3 de temps)	☐ 2.1	☐ 2.1	2.1 - MH119
☐ 2.2 - Possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire	☐ 2.2	☐ 2.2	2.2 - MH120
☐ 2.3 - Possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'1/3 du temps	☐ 2.3	☐ 2.3	2.3 - MH126
☐ 2.4 - Possibilité de sortir avant la fin de la 1 ^{ère} heure (pause, soins)	☐ 2.4	☐ 2.4	2.4 - MH121
Observations :	Observations :	Observations :	
3. ACCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATERIELLE			
☐ 3.1 - Salle à proximité des toilettes	☐ 3.1	☐ 3.1	3.1 - MH201
☐ 3.2 - Salle à proximité de l'infirmerie	☐ 3.2	☐ 3.2	3.2 - MH202
☐ 3.3 - Accessibilité des locaux (RDC ou ascenseur)	☐ 3.3	☐ 3.3	3.3 - MH204 / MH205
☐ 3.4 - Accessibilité des locaux au fauteuil roulant	☐ 3.4	☐ 3.4	3.4 - MH206
☐ 3.5 - Proximité de prises de courant	☐ 3.5	☐ 3.5	3.5 - MH207
☐ 3.6 - Conditions particulières d'éclairage	☐ 3.6	☐ 3.6	3.6 - MH209
☐ 3.7 - Poste de travail ou mobilier adapté (à préciser dans les observations)	☐ 3.7	☐ 3.7	3.7 - MH211
☐ 3.8 - Salle à faible effectif	☐ 3.8	☐ 3.8	3.8 - MH214
☐ 3.9 - Salle isolée (situation exceptionnelle) dans la mesure des possibilités de l'établissement	☐ 3.9	☐ 3.9	3.9 - MH212
Observations :	Observations :	Observations :	

1 - Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	2 - Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	3 - Avis du médecin de l'Education nationale	4 - Codage réservé à l'administration
--	---	---	--

4. AIDES TECHNIQUES – AMENAGEMENT DU FORMAT DE SUJET

☐ 4.1 - Sujets en braille intégral	☐ 4.1	☐ 4.1	4.1 - MH301
☐ 4.2 - Sujets en braille abrégé	☐ 4.2	☐ 4.2	4.2 - MH302
☐ 4.3 - Sujets en caractères agrandis - Arial 16	☐ 4.3	☐ 4.3	4.3 - MH310
☐ 4.4 - Sujets en caractères agrandis - Arial 20	☐ 4.4	☐ 4.4	4.4 - MH303
☐ 4.5 - Sujets en caractères agrandis - Arial 24	☐ 4.5	☐ 4.5	4.5 - MH316
☐ 4.6 - Sujets en format A3	☐ 4.6	☐ 4.6	4.6 - MH304
☐ 4.7 - Sujets en format numérique PDF	☐ 4.7	☐ 4.7	4.7 - MH306
Observations :	Observations :	Observations :	

5. AIDES TECHNIQUES – MATERIEL SPECIFIQUE

☐ 5.1 - Autorisation de la calculatrice simple <i>(non programmable et sans mémoire)</i>	☐ 5.1	☐ 5.1	5.1 - MH402
☐ 5.2 - Ordinateur du candidat (hors connexion)	☐ 5.2	☐ 5.2	5.2 - MH413
☐ 5.3 - Ordinateur du centre d'épreuves	☐ 5.3	☐ 5.3	5.3 - MH414
☐ 5.4 - Logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion Internet :	☐ 5.4	☐ 5.4	5.4 - MH405
☐ 5.5 - Utilisation de matériel particulier :	☐ 5.5	☐ 5.5	5.5 - MH403

6. AIDES HUMAINES

☐ 6.1 - Secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation	☐ 6.1	☐ 6.1	6.1 - MH524
☐ 6.2 - Secrétaire scripteur	☐ 6.2	☐ 6.2	6.2 - MH513
☐ 6.3 - Assistant pour la lecture du sujet et/ou des consignes avec reformulation	☐ 6.3	☐ 6.3	6.3 - MH507
☐ 6.4 - Lecture orale des consignes avec articulation face au candidat	☐ 6.4	☐ 6.4	6.4 - MH508
☐ 6.5 - Assistant pour reformulation des consignes	☐ 6.5	☐ 6.5	6.5 - MH521
☐ 6.6 - Assistant pour le séquençage des consignes complexes	☐ 6.6	☐ 6.6	6.6 - MH522
☐ 6.7 - Assistant pour l'explication des sens second et métaphorique	☐ 6.7	☐ 6.7	6.7 - MH523
☐ 6.8 - Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs	☐ 6.8	☐ 6.8	6.8 - MH511
☐ 6.9 - Assistance d'un AESH	☐ 6.9	☐ 6.9	6.9 - MH514
☐ 6.10 - Aide pour l'installation matérielle dans la salle d'examen	☐ 6.10	☐ 6.10	6.10 - MH505
☐ 6.11 - Aide pour le passage aux toilettes	☐ 6.11	☐ 6.11	6.11 - MH506
☐ 6.12 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	☐ 6.12	☐ 6.12	6.12 - MH502
☐ 6.13 - Assistance d'un interprète LSF pour les épreuves orales	☐ 6.13	☐ 6.13	6.13 - MH503
☐ 6.14 - Assistance d'un codeur en langage parlé complété (LPC)	☐ 6.14	☐ 6.14	6.14 - MH504

1 - Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son représentant légal</u>	2 - Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i> 7.	3 - Avis du médecin de l'Education nationale	4 - Codage réservé à l'administration
7- ADAPTATIONS D'EPREUVES			
<u>Adaptations générales d'épreuves</u>			
☐ 7.1 - Consignes orales données par écrit	☐ 7.1	☐ 7.1	7.1 - MH601
☐ 7.2 - Communication par écrit pour les épreuves orales ou pratiques ET neutralisation de la lecture à haute voix pour l'épreuve orale de français	☐ 7.2	☐ 7.2	7.2 - MH602 et MH668
☐ 7.3 - Passage en priorité pour les épreuves orales	☐ 7.3	☐ 7.3	7.3 - MH632
☐ 7.4 - Non-prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe	☐ 7.4	☐ 7.4	7.4 - MH665
<u>Adaptations spécifiques</u>			
☐ 7.5 - Epreuve de Français : réduction du nombre de textes	☐ 7.5	☐ 7.5	7.5 - MH619
☐ 7.6 - <u>Terminale Baccalauréat Général – Physique-Chimie / Sciences de la Vie et de la Terre / Biologie-Ecologie</u> : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales	☐ 7.6	☐ 7.6	7.6 - MH623
☐ 7.7 - <u>Terminale Baccalauréat Général – Numérique et Sciences Informatiques</u> : Adaptation de la partie pratique de l'épreuve	☐ 7.7	☐ 7.7	7.7 - MH650
☐ 7.8 - <u>Terminale Baccalauréat Général – Sciences de l'ingénieur</u> : Adaptation de la partie pratique de l'épreuve	☐ 7.8	☐ 7.8	7.8 – MH666
☐ 7.9 - <u>Terminale Baccalauréat Général – Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales</u> : Adaptation de la partie ORALE de l'épreuve terminale de spécialité	☐ 7.9	☐ 7.9	7.9 - MH647
☐ 7.10 - <u>Terminale Baccalauréat Général – Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales</u> : Adaptation de la partie ECRITE de l'épreuve terminale de spécialité	☐ 7.10	☐ 7.10	7.10 - MH648
☐ 7.11 - <u>Terminale Baccalauréat Technologique – STL Biochimie-Biologie-Biotechnologie</u> : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales	☐ 7.11	☐ 7.11	7.11 - MH651
☐ 7.12 - <u>Terminale Baccalauréat Technologique – STL Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire</u> : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales	☐ 7.12	☐ 7.12	7.12 - MH652
☐ 7.13 - <u>Terminale Baccalauréat Technologique – STI2D</u> – Adaptation de la partie pratique : ingénierie, innovation et développement durable	☐ 7.13	☐ 7.13	7.13 – MH669
☐ 7.14 - Histoire-Géographie voie générale (évaluation ponctuelle des candidats individuels) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte	☐ 7.14	☐ 7.14	7.14 - MH625
☐ 7.15 - Physique-chimie de la santé (ST2S) ou Physique-Chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte	☐ 7.15	☐ 7.15	7.15 - MH646
☐ 7.16 - Spécialité de première LLCER : adaptation de l'épreuve	☐ 7.16	☐ 7.16	7.16 - MH649
☐ 7.17 – Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale de la question	☐ 7.17	☐ 7.17	7.17 – MH661

1 - Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	2 - Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i> 8	3 - Avis du médecin de l'Education nationale	4 - Codage réservé à l'administration
8- AMENAGEMENT DE LANGUE VIVANTE			
Dispenses de Langue Vivante			
Important : Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé des évaluations de Langue Vivante A			
☐ 8.1 - Dispense de la compréhension écrite de LVA	☐ 8.1	☐ 8.1	8.1 - MH633
☐ 8.2 - Dispense de l'expression écrite de LVA	☐ 8.2	☐ 8.2	8.2 - MH634
☐ 8.3 - Dispense de la compréhension orale de LVA	☐ 8.3	☐ 8.3	8.3 - MH635
☐ 8.4 - Dispense de l'expression orale de LVA	☐ 8.4	☐ 8.4	8.4 - MH636
☐ 8.5 - BTN - Dispense de l'épreuve d'enseignement technologique ☐ en LVA ☐ en LVB	☐ 8.5	☐ 8.5	8.5 - MH662
☐ 8.6 - Dispense de la compréhension écrite de LVB	☐ 8.6	☐ 8.6	8.6 - MH637
☐ 8.7 - Dispense de l'expression écrite de LVB	☐ 8.7	☐ 8.7	8.7 - MH638
☐ 8.8 - Dispense de la compréhension orale de LVB	☐ 8.8	☐ 8.8	8.8 - MH639
☐ 8.9 - Dispense de l'expression orale de LVB	☐ 8.9	☐ 8.9	8.9 - MH640
☐ 8.10 - Dispense de LVB écrit et oral	☐ 8.10	☐ 8.10	8.10 - MH645
☐ 8.11 - Dispense de la partie ORALE de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	☐ 8.11	☐ 8.11	8.11 - MH654
Dispenses autres			
☐ 8.12 - <u>Terminale Baccalauréat Général Physique-Chimie / Science et Vie de la Terre / Biologie-Ecologie</u> : Dispense de l'épreuve de compétences expérimentales	☐ 8.12	☐ 8.12	8.12 - MH612
☐ 8.13 - <u>Terminale Baccalauréat Général Numérique et Sciences Informatiques</u> : Dispense de la partie pratique	☐ 8.13	☐ 8.13	8.13 - MH653
☐ 8.14 - <u>Terminale Baccalauréat Général Sciences de l'ingénieur</u> : Dispense de la partie pratique	☐ 8.14	☐ 8.14	8.14 - MH667

1 - Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	2 - Appréciation de l'équipe pédagogique <i>Ne concerne pas les candidats individuels</i>	3 - Avis du médecin de l'Education nationale	4 - Codage réservé à l'administration
9- ETALEMENT SUR PLUSIEURS SESSIONS OU CONSERVATION DES NOTES			
☐ 9.1 - Etalement sur plusieurs sessions Préciser OBLIGATOIREMENT pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer ou des enseignements évalués en contrôle continu :	☐ 9.1	☐ 9.1	9.1 - MH610
☐ 9.2 - Conservation des notes : UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A L'EXAMEN - Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées ci-dessous, et fournir les relevés de notes) : Français écrit ☐ Français oral ☐ Epreuve de spécialité 1 ☐ intitulé de la spécialité 1 : Epreuve de spécialité 2 ☐ intitulé de la spécialité 2 : Philosophie ☐ Grand oral ☐	☐ 9.2	☐ 9.2	9.2 - MH609

RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS SOLLICITÉS PAR LE CANDIDAT	
Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens indiqués précédemment (préciser le nombre d'aménagements cochés) :cases cochées.	
J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite <u>par mes soins et en pleine responsabilité.</u>	
Fait à :	Le
Signature du candidat	Nom Prénom :
	Signature du responsable légal

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES

INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE DU CANDIDAT

(À remplir par l'équipe pédagogique de l'établissement concerné)

Difficultés rencontrées : coter de 0 (pas de difficulté) à 4 (difficultés majeures)

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ En langage oral | ☐ En lecture d'images, cartes, figures | |
| ☐ En lecture de textes ou énoncés | ☐ En compréhension du texte lu | ☐ En logique, raisonnement |
| ☐ Pour finir les exercices et épreuves dans les délais impartis | | |
| ☐ Pour finir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie...) | | |
| ☐ Pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique...) | | |
| ☐ Autre (préciser) : | | |

Mesures mises en place pendant la scolarité de l'élève

- | | | | |
|--|---|---|------------------------------------|
| ☐ Dans le cadre d'un PAI | ☐ Dans le cadre d'un PPS | ☐ Dans le cadre d'un PAP | ☐ Autre cas |
| ☐ Aménagement du temps, préciser : | | | |
| ☐ Modalités d'évaluation, préciser : | | | |
| ☐ Secrétaire pour la lecture à haute voix des consignes | | | |
| ☐ Secrétaire chargé d'écrire sous la dictée de l'élève | | | |
| ☐ Utilisation d'un ordinateur, préciser les logiciels utilisés : | | | |
| ☐ Photocopie des cours | | | |
| ☐ Oralisation des consignes, devoirs transformés en interrogation orale | | | |
| ☐ Aide humaine, préciser les activités incombant à l'AVS : | | | |
| ☐ Matériel adapté, préciser lequel : | | | |
| ☐ Service de soins, préciser : | | | |
| ☐ Autre (préciser) : | | | |
| ☐ Aucune mesure prise | | | |

L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?

- | |
|--|
| ☐ OUI, lesquelles : |
| ☐ NON |

Fait à : Le

Cachet et signature du chef d'établissement

Médecin de l'Education nationale

Je soussigné(e), docteur, certifie qu'en application des dispositions du Code de l'Education, article D 112-1 et articles D 351-27, le présent dossier qui concerne :

Nom et prénom du candidat :

☐ **ne justifie pas la mise en place d'aménagements particuliers.**

Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable :

- ☐ Pièces justificatives insuffisantes
- ☐ Aucune pièce justificative
- ☐ Aménagements demandés sans rapport avec difficultés
- ☐ Le cas soumis à l'appréciation médicale ne comporte pas d'éléments susceptibles de répondre aux exigences demandées dans la réglementation concernant les aménagements d'examens
- ☐ Autre motif :
.....

☐ **justifie la mise en œuvre des aménagements indiqués précédemment – Nombre de cases cochées :**

Date – Signature

Fait àle

Cachet

Cadre réservé au rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, autorité administrative compétente

DECISION RECTORAT

☐ **CONFORME** à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin de l'Education nationale

Nombre de cases cochées :

☐ **NON CONFORME** à l'avis de l'équipe pédagogique / du médecin de l'Education nationale

A Orléans, le

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général d'académie,
La cheffe de la division des examens et concours

Voies et délais de recours :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant le Recteur de l'académie d'Orléans -Tours ;
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Education nationale ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Certificat médical confidentiel
(À faire établir par un médecin ayant connaissance du handicap)

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse complète et actuelle (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur) :

.....

Téléphone (de la personne responsable ou de l'élève s'il est majeur :

Adresse électronique :

Établissement (ne concerne pas les candidats individuels) :

Classe :

Examen préparé : Série ou spécialité :

Si la demande d'aménagement ne concerne que certaines épreuves, les préciser :

.....

☐ Demande faite pour TOUTES les épreuves d'un examen se déroulant sur PLUSIEURS années scolaires (CCF...)

Motif détaillé de la demande : Diagnostic à préciser en toutes lettres

(diagnostic et intensité des troubles, troubles associés et retentissement sur la scolarité) :

.....

.....

.....

.....

Handicap prédominant :

- | | | |
|--|--|--|
| ☐ Troubles spécifiques du langage écrit | ☐ Troubles psychiques | ☐ Maladie organique |
| ☐ Troubles spécifiques du langage oral | ☐ Troubles moteurs | ☐ Autres |
| ☐ Dyspraxie | ☐ Déficience sensorielle | |
| ☐ THADA | ☐ Déficience intellectuelle | |

Conclusions : avis du médecin sur les aménagements demandés

Nombre de cases cochées sur les pages suivantes : cases

- ☐ Relève de l'application des dispositions du Code de l'Education, article L112-4 et articles D351-27 à D351-31 et de la circulaire du 8 décembre 2020
- ☐ Ne nécessite pas d'aménagements d'épreuves

Date et signature du médecin

Cachet

Certificat médical confidentiel - Rappel des aménagements possibles

1. MAJORATION DE TEMPS (dans la limite d'un 1/3 temps)

- ☐ Pour les épreuves écrites
- ☐ Pour les épreuves orales
- ☐ Pour les épreuves pratiques (EA-BGT / Examens Professionnels / BTS)
- ☐ Pour la préparation des épreuves orales
- ☐ Pour la préparation des épreuves pratiques (EA-BGT / Examens Professionnels / BTS)

2. PAUSES

- ☐ Temps compensatoire pour soin (récupérable dans la limite d'1/3 de temps)
- ☐ Possibilité de se lever ou pause sans temps compensatoire
- ☐ Possibilité de se lever ou pause avec temps compensatoire dans la limite d'1/3 de temps
- ☐ Possibilité de sortir avant la fin de la 1^{ère} heure (pause, soins)

3. ACCES AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATERIELLE

- ☐ Salle à proximité des toilettes
- ☐ Salle à proximité de l'infirmerie
- ☐ Accessibilité des locaux (RDC ou ascenseur)
- ☐ Accessibilité des locaux au fauteuil roulant
- ☐ Conditions particulières d'éclairage
- ☐ Poste de travail ou mobilier adapté, à préciser :
- ☐ Salle à faible effectif
- ☐ Salle isolée (situation exceptionnelle)

4. AIDES TECHNIQUES – AMENAGEMENT DU FORMAT DE SUJET

- ☐ Sujets en braille intégral
- ☐ Sujets en braille abrégé
- ☐ Sujets en caractères agrandis – Arial 16
- ☐ Sujets en caractères agrandis – Arial 20
- ☐ Sujets en caractères agrandis – Arial 24
- ☐ Sujets en format A3
- ☐ Sujets en format numérique PDF

5. AIDES TECHNIQUES – MATERIEL SPECIFIQUE

- ☐ Autorisation de la calculatrice simple, non programmable et sans mémoire
- ☐ Ordinateur du candidat
- ☐ Ordinateur du centre d'épreuves
- ☐ Logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors-connexion Internet, à préciser :
- ☐ Utilisation de matériel particulier, à préciser :

6. AIDES HUMAINES

- ☐ Secrétaire lecteur, lecture du sujet à haute voix sans reformulation
- ☐ Secrétaire scripteur
- ☐ Lecture du sujet à haute voix avec reformulation
- ☐ Lecture orale des consignes avec articulation face au candidat
- ☐ Assistant pour la reformulation des consignes
- ☐ Assistant pour le séquençage des consignes complexes
- ☐ Assistant pour l'explication des sens second et métaphorique

- ☐ Assistant qui lit les résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs
- ☐ Assistance d'un AESH
- ☐ Aide pour l'installation matérielle dans la salle d'examen
- ☐ Aide pour le passage aux toilettes
- ☐ Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive
- ☐ Assistance d'un interprète LSF pour les épreuves orales
- ☐ Assistance d'un codeur en langage parlé complété (LPC)

7. ADAPTATIONS ET DISPENSES D'ÉPREUVES

Adaptations générales d'épreuves

- ☐ Consignes orales données par écrit
- ☐ Communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques
ET neutralisation de la lecture à haute voix pour l'épreuve orale de français
- ☐ Passage en priorité pour les épreuves orales
- ☐ Non-prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe

Adaptations spécifiques

- ☐ Épreuve de Français : réduction du nombre de textes
- ☐ Terminale Baccalauréat Général – Physique-Chimie / Sciences de la Vie et de la Terre / Biologie-Ecologie : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales
- ☐ Terminale Baccalauréat Général – Numérique et Sciences Informatiques : Adaptation de la partie pratique de l'épreuve
- ☐ Terminale Baccalauréat Général – Sciences de l'ingénieur : Adaptation de la partie pratique de l'épreuve
- ☐ Terminale Baccalauréat Général – Langues, Littératures et Cultures Étrangères et Régionales : Adaptation de la partie ORALE de l'épreuve terminale de spécialité
- ☐ Terminale Baccalauréat Général – Langues, Littératures et Cultures Étrangères et Régionales : Adaptation de la partie ECRITE de l'épreuve terminale de spécialité
- ☐ Terminale Baccalauréat Technologique – STL Biochimie-Biologie-Biotechnologie : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales
- ☐ Terminale Baccalauréat Technologique – STL Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire : Adaptation de l'épreuve de compétences expérimentales
- ☐ Terminale Baccalauréat Technologique – STI2D – Adaptation de la partie pratique : ingénierie, innovation et développement durable
- ☐ Histoire-Géographie voie générale (évaluation ponctuelle des candidats individuels) : remplacement du croquis et/ou de la production graphique par un texte
- ☐ Physique-chimie de la santé (ST2S) ou Physique-Chimie (STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte
- ☐ Spécialité de première LLCER : adaptation de l'épreuve
- ☐ Grand oral : fournir une transcription écrite pour la présentation orale de la question

8. DISPENSES D'ÉPREUVES

Dispenses de Langue Vivante

- ☐ Dispense de la compréhension écrite de LVA
- ☐ Dispense de l'expression écrite de LVA
- ☐ Dispense de la compréhension orale de LVA
- ☐ Dispense de l'expression orale de LVA
- ☐ Baccalauréat Technologique - Dispense de l'épreuve d'enseignement technologique en LVA ou LVB
- ☐ Dispense de la compréhension écrite de LVB
- ☐ Dispense de l'expression écrite de LVB
- ☐ Dispense de la compréhension orale de LVB
- ☐ Dispense de l'expression orale de LVB

- ☐ Dispense de LVB écrit et oral
- ☐ Dispense de la partie ORALE de l'épreuve terminale de spécialité LLCER

Dispenses autres

- ☐ Terminale Baccalauréat Général Physique-Chimie / Science et Vie de la Terre / Biologie-Ecologie : Dispense de l'épreuve de compétences expérimentales
- ☐ Terminale Baccalauréat Général Numérique et Sciences Informatiques : Dispense de la partie pratique
- ☐ Terminale Baccalauréat Général Sciences de l'ingénieur : Dispense de la partie pratique

9. ETALEMENT SUR PLUSIEURS SESSIONS OU CONSERVATION DE NOTES

- ☐ Etalement sur plusieurs sessions (préciser OBLIGATOIREMENT pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer ou des enseignements évalués en contrôle continu) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ Conservation des notes : **UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ECHOUÉ A L'EXAMEN** – Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées ci-dessous, et fournir les relevés de notes) :

Français écrit ☐

Français oral ☐

Epreuve de spécialité 1 ☐ intitulé de la spécialité :

Epreuve de spécialité 2 ☐ intitulé de la spécialité :

Philosophie ☐

Grand oral ☐